

## INACCEPTABLE ! FACE A LA SITUATION PREOCCUPANTE DU FAFCEA, LE PRESIDENT STALTER S'INSURGE.

Si l'Etat n'intervient pas pour débloquent dans les plus brefs délais la situation financière du FAFCEA, ce sont près de 10 000 stages qui ne seront pas pris en charge pour la coiffure. Il s'agit là d'une situation sans précédent qui va mettre un coup d'arrêt à la dynamique amorcée par la loi avenir Professionnel. Il s'agit là d'un message très négatif adressé à 85 000 entreprises de coiffure.

Rappelons que si le FAFCEA se trouve dans cette situation critique, c'est uniquement parce que l'Etat a modifié le système de collecte sans concertation avec les protagonistes (URSSAF, DGFIP, ...) et sans en mesurer toutes les conséquences opérationnelles.

La formation continue des artisans risque de connaître **une rupture historique**.

**25 000 stages sont chaque année financés pour le secteur de la coiffure** A travers ce dispositif de prise en charge, les chefs d'entreprise assurent le maintien et le développement de leurs compétences managériales et techniques. La rupture de l'accès à ces financements constituerait un véritable frein au développement de leur activité, à la transition numérique et à l'intégration des nouvelles tendances.

En un mot ce serait les priver d'un outil indispensable pour assurer l'avenir de leur activité.

En l'état actuel de la situation, le FAFCEA a en effet précisé qu'il financera les formations dont les demandes de financement auront été déposés jusqu'au 15 mars 2019. Cela signifie que les stages programmés après le 15 juin ne seront pas financés.

C'est pourquoi, Bernard Stalter, en tant que Président de l'union nationale des entreprises de coiffure et y compris au travers de ses autres mandats, s'est fortement mobilisé pour trouver des solutions et rencontrer au plus vite **les administrations concernées par ce dysfonctionnement**.

Une enveloppe de 20 millions d'euros dont 12 millions pour le FAFCEA et 8 millions pour les conseils de la formation des Chambres de Métiers et de l'Artisanat) a ainsi été débloquée.

Une rencontre avec la DGE (Direction Générale des Entreprises) dépendant du Ministère de l'économie et des finances est également prévue pour tenter une ultime médiation.

L'enjeu est de taille et nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites données par l'Etat à ce problème de collecte de fonds, qui s'il ne trouvait pas d'issue entraînerait à plus ou moins long terme un véritable cataclysme pour le secteur de l'artisanat et pour la coiffure en particulier.

# Communiqué

Paris, le 26 février 2019

UNION NATIONALE  
DES ENTREPRISES  
DE COIFFURE

## A propos de l'UNEC

Première organisation professionnelle du secteur de la coiffure, l'UNEC jouit d'une présence nationale à travers 13 unions régionales, 96 syndicats départementaux, 185 salariés et 3000 élus bénévoles. Acteur majeur du dialogue social, engagé pour défendre les intérêts socio-économiques de la profession, l'UNEC travaille à une vision du métier résolument tournée vers l'avenir autour des enjeux liés à la formation, la RSE ou encore le digital. L'UNEC est aussi l'interlocuteur privilégié des tous les chefs d'entreprise (avec ou sans salariés) avec pour mission de les accompagner dans la transformation du métier. Enfin l'UNEC endosse le rôle de représentant de la profession auprès des institutions en les sensibilisant pour valoriser et créer les conditions de son développement.

Plus d'informations sur : [www.unec.fr](http://www.unec.fr)

## Contacts presse :

Céline Lavail-Georgin  
Responsable Marketing et Communication  
[celine.lavail@unec.fr](mailto:celine.lavail@unec.fr)  
01 42 61 50 65

Christelle Pelka  
Directrice du Cabinet du Président  
[christelle.pelka@unec.fr](mailto:christelle.pelka@unec.fr)  
01 42 61 53 24